



Provence-Alpes-Côte d'Azur, Alpes-de-Haute-Provence  
Clumanc  
le Château

## le mobilier de l'église paroissiale Notre-Dame

### Références du dossier

Numéro de dossier : IM04000844  
Date de l'enquête initiale : 2005  
Date(s) de rédaction : 2006  
Cadre de l'étude : inventaire topographique

### Désignation

Parties constituantes non étudiées : tableau commémoratif des morts, autel, gradin d'autel, tabernacle, bénitier, chaire à prêcher, clôture de chapelle, stalle de célébrant, lustre d'église, chandelier d'autel, croix de procession, chemin de croix, peinture monumentale, cloche, autel, tabernacle, tableau d'autel, meuble de sacristie, lustre d'église, chandelier d'autel, croix d'autel, vase-bouquet d'autel, calice, patène, ciboire, ciboire des malades, ostensor, encensoir, navette à encens, bannière de procession, croix de procession, panonceau de cierge, lampe d'église, antependium, nappe d'autel, tapis d'autel, conopée, chape, chasuble, dalmatique, étole, manipule, bourse de corporal, voile de calice, garniture de dais de procession, buste, statue, tableau, burettes

### Localisation

Aire d'étude et canton :  
*Aire d'étude* : Pays Asses, Verdon, Vaire, Var, *Canton* : Barrême  
Précisions :

### Historique

Parmi les objets disparus, sont mentionnés : trois antependia en cuir représentant le Rosaire, saint Jean Baptiste et saint Marc, huit chandeliers d'autel dorés en forme d'ange, deux petites statues de la Vierge dorées et une grande de saint Joseph, quatre panonceaux de cierge "en forme de tableau" (en 1704) ; un antependium en cuir doré, huit chandeliers d'autel dorés en forme d'ange, trois antependia "avec des figures sur la toile" (en 1717) ; deux croix d'autel en argent (en 1722) ; "une toile peinte" tapissant le bas du choeur", un buste représentant saint Joseph, un grand tableau représentant Saint Paul et saint Joseph dans le désert (en 1764). Le tableau représentant Saint Paul et saint Antoine dans le désert datait probablement du 17e siècle et ornait un autel supprimé en 1703.

Auteur(s) de l'oeuvre : Becquet (imprimeur, lithographe), Langlumé (éditeur)

### Références documentaires

#### Documents d'archive

- **Procès-verbaux de visites pastorales, évêché de Senez, 1708-1723.** Archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence, Digne-les-Bains : 2 G 18.  
Visites de Notre-Dame de Clumanc, 2 novembre 1717 et 19-20 juin 1722.
- **Procès-verbaux de visites pastorales, évêché de Senez, 1745-1753, 1764 à 1768, 1775, 1779 à 1781, 1785 à 1788.** Registre tenu successivement par Louis Jacques François de Vocance (évêque de Senez de 1741 à 1756), Antoine-Joseph D'Amat de Volx (évêque de Senez de 1757 à 1771), Étienne François Xavier des Michels de Champorcin (évêque de Senez de 1771 à 1773), Jean-Baptiste Charles Marie de Beauvais (évêque de Senez de 1774 à 1783), Sixte-Louis-Constance Ruffo (Roux) de Bonneval (évêque de Senez de 1783 à 1784), Jean-Joseph-Victor de Castellane-Adhémar (évêque de Senez de 1784 à 1788). Archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence, Digne-les-Bains : 2 G 19

Visites de Notre-Dame de Clumanc des 15 octobre 1750, 3 mai 1764, 7 novembre 1779.

- **Procès-verbaux des visites pastorales, évêché de Digne, doyennés d'Allos, Annot, Banon, Barcelonnette, Barrême, de 1840 à 1879.** Archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence, Digne-les-Bains : 2 V 86  
Visites de Notre-Dame de Clumanc des 29 novembre 1857 et 26 octobre 1865.
- **Registre paroissial de fabrique, des 1eres communions et des confirmations de la paroisse de Clumanc.**  
2e moitié 19e siècle. Archives paroissiales de Clumanc, presbytère de Barrême : non coté.  
Liste des acquisitions de mobilier faites entre 1852 et 1886. Réparation des autels de saint Jean-Baptiste et de saint Marc en 1856.

## Annexe 1

### Liste du mobilier de l'église paroissiale Notre-Dame de Clumanc

#### 1. Œuvres étudiées

- ensemble de 2 colonnes
- ensemble du maître-autel (autel, 2 gradins d'autel, tabernacle, thabor)
- retable
- ensemble des fonts baptismaux (fonts baptismaux, clôture des fonts baptismaux, armoire aux saintes huiles)
- ensemble de 2 clôtures de chapelle
- banc de fidèles
- croix, statue : Christ en croix
- groupe sculpté-reliquaire (demi-nature) : Saint Joseph et l'Enfant Jésus
- statue-reliquaire (demi-nature) : Saint Antoine ermite
- statue-reliquaire (demi-nature) : Saint Marc l'Évangéliste
- statue (petite nature) : Saint Antoine de Padoue
- statue (demi-nature) : La Vierge à l'Enfant
- statue (demi-nature) : La Vierge à l'Enfant, culot
- peinture monumentale
- tableau d'autel : La Vierge et l'Enfant Jésus remettant le rosaire à saint Dominique de Guzman et à sainte Catherine de Sienne, vœu de Louis XIII
- tableau d'autel : L'Adoration des bergers, en présence de saint Marc et de saint Luc
- tableau : La Vierge à l'Enfant entre saint Augustin et saint Martin
- tableau : Les Ames du purgatoire, avec intercession de saint Antoine ermite et de saint Jean Baptiste auprès de la Vierge à l'Enfant

#### 2. Œuvres non étudiées

- **TABLEAU COMMEMORATIF DES MORTS** de la guerre de 1914-1918  
Arc triomphal, côté nord. Plaque de plâtre peint doré, rectangulaire, décor en bas relief. Un ange de profil tend une couronne de laurier vers un crucifix. PAROISSE DE CLUMANC / NOTRE-DAME et 5 noms peints en noir sur un tableau à côté de l'ange. H = 70. (Identique à celui de l'église Saint-Honorat.) 1er quart 20e siècle.
- **AUTEL (n° 1)**  
Chapelle latérale nord. Autel-tombeau d'élévation trapézoïdale à côtés cintrés concaves, en maçonnerie peinte faux marbre beige grossier ; façade entourée d'une bande ocre-rouge. Très mauvais état : la partie supérieure et le dessus manquent, la polychromie est très dégradée par l'humidité. 1ère moitié 19e siècle (?)
- **AUTEL (n° 2)**  
Chapelle latérale sud. Autel-tombeau d'élévation trapézoïdale en maçonnerie peinte faux marbre beige grossier ; façade entourée d'une bande ocre-rouge, comme le précédent. 1ère moitié 19e siècle (?)
- **GRADINS D'AUTEL (2) ; TABERNACLE**  
Sur l'autel précédent. Analogues à ceux du maître-autel. Bois peint et peint faux marbre. Décor de tables géométriques limitées par des baguettes moulurées. Façade du tabernacle encadrée par des pilastres lisses. Bois vermoulu. Probablement ceux achetés en 1856 pour la chapelle de la Vierge ou celle de saint Jean Baptiste (A. P. Clumanc, registre des premières communions).
- **BENITIER**  
Près de la porte ouest. Calcaire beige veiné de blanc. Base carrée, colonne cylindrique, amincie vers le haut et reposant sur un bourrelet, vasque de plan circulaire à élévation galbée en doucine sous un bec de corbin. H = 101. Acheté en 1854 pour la somme de 50 F (Idem).
- **CHAIRE A PRECHER**

3e travée, côté nord. Suspendue. Noyer. Plan heptagonal, culot à pans coupés. Panneaux rectangulaires à petits côtés galbés, décorés d'une table saillante. Mauvais état. Escalier d'accès manquant ; battant rendu fixe. Bois vermoulu, corniche de l'abat-voix cassée. Elle est mentionnée, en bon état, dans la visite pastorale de 1857 et dans celle de 1870..1ère moitié 19e siècle.

•CLOTURE DE CHAPELLE (?, fragment)

Déposée. Noyer. Élément de forme rectangulaire horizontale, limité par deux montants. Montants et traverses assemblés par coupes carrées ; panneaux ornés de deux tables saillantes dont une en pointe de diamant en fort relief. Les montants sont sculptés d'une longue feuille en réserve avec palmette à la base ; rai de cœurs sur la traverse supérieure. Très mauvais état. H = 75, la = 200, pr = 8.17e siècle.

•STALLE DE CELEBRANT

Chapelle latérale sud. Noyer. Côtés montant de fond, découpés et galbés, sur lesquels reposent les accotoirs. Haut dossier à panneaux rectangulaires, couronné par un dais (dessus disparu). Mauvais état. Probablement celle achetée en 1854, avec deux bancs en noyer, pour la somme de 60 F.

•LUSTRE D'EGLISE

Chœur. Bronze doré. Suspension à six bougeoirs retenue par trois chaînettes. Décor de pampres et d'épis de blé. 2e moitié 19e siècle.

•CHANDELIERS D'AUTEL (4) (n° 1)

Bronze doré. Pied de plan triangulaire porté par trois petites pattes de lion, tige cannelée à partie inférieure en balustré ; pique. Sur les faces, médaillon ovale entouré de perles, avec les bustes de la Vierge, du Christ et de saint Joseph. Acanthe en volute au-dessus des pattes de lion, fleurette au centre des faces, sous les médaillons. H = 60. 2e moitié 19e siècle.

•CHANDELIERS D'AUTEL (4) (n° 2)

Bronze doré. Modèle basique avec pied porté par trois petites pattes, tige cannelée. Binet. Sur les faces du pied : Sacré-Cœur, symbole de la Trinité et la Vierge. H = 36. 2e moitié 19e siècle. CHANDELIERS D'AUTEL (2) Bronze doré. Presque identiques à ceux de l'ensemble (n° 1), mais avec tables trapézoïdales à fond strié sur le pied, portant les bustes. H = 59. 2e moitié 19e siècle.

•CROIX DE PROCESSION

Bronze doré, hampe en noyer. A la base : urne avec bouquet de fruits, flanquée de deux anges agenouillés. Extrémités en fleurons de feuilles de vigne. Christ et Vierge (au revers). H = 165. 19e siècle. (Une croix fut achetée en 1869 pour la somme de 32 F)

•CHEMIN DE CROIX

Lithographies. Signé : J. LANGLUME EDIT. RUE DU FOIN ST JACQUES 11 et IMP. LITH. DE BECQUET. Incomplet. 1ère moitié 19e siècle.

•PEINTURES MONUMENTALES

Chapelles latérales. Soubassement gris. Au-dessus, faux-appareil ocre-jaune à joints rouges et faux-encadrements de baies. Sur le mur du fond, au niveau des gradins d'autel, frise peinte en rouge : une rangée d'oves et une rangée de vagues. Au-dessus, semis de fleurs de lys et de croix de Malte. 19e siècle.

•CLOCHE (n° 1)

Côté nord. Bronze. Inscription sur deux lignes, partiellement lisible : PRO NOBIS BOYER MARIA / MARC... Décor végétal au sommet.

•CLOCHE (n° 2)

Côté sud. Bronze. Inscription sur deux lignes, partiellement lisible : MANIBUS TUIS / TEMPESTATE. Entre deux frises de palmettes. Antérieure au 19e siècle.

### 3. Mobilier disparu ou non identifiable

#### Inventaire mobilier de 1704 (Archives privées)

- Six lampes, dont deux grandes sont aux nefs de l'église et les quatre autres aux chapell
- Croix façon d'argent
- Croix laiton façon d'argent.
- Dix chandeliers laiton
- Quatre petits crucifix pour chapelles
- 4 petits tableaux au saint Rosaire et 2 à saint Joseph.
- 2 bannières et tous les coffres
- Trois devants d'autel en cuir, forme de tableau, l'un représentant Le Rosaire, l'autre saint Jean Baptiste, l'autre saint Marc.
- Huit chandeliers à façon d'anges et dorés
- 2 petites statues de la mère de Dieu dorées.
- Une grande statue de s. Joseph dorée.
- Autre statue de la sainte Vierge dorée placée dans le rosaire avec son tableau.
- Quatre petits écussons en forme de tableau à l'usage d'un flambeau.
- Un grand Christ fort beau attaché à une poutre [de gloire ?].

#### Visite pastorale de 1717

- Maître-autel à la romaine, tabernacle.
- Calice et patène d'argent, ciboire d'argent sans pied, ostensor-soleil, ciboire des malades (« boîte pour le saint viatique »).
- Deux croix d'autel et deux chandeliers en laiton.
- Un mauvais encensoir.Un crucifix de bois.
- Deux burettes en étain.
- Pour ornements : cinq chasubles, celle de ligature est fort usée, celles de camelot blanc et la verte peuvent encore servir, la 4e de camelot violet est bonne de même que celle de camelot noir.Une chape de ligature fort usée et point de noire (idem en 1722).
- Deux dalmatiques de ligature assez bonnes (idem en 1722).
- Deux conopées, l'un blanc de ligature et l'autre de camelot vert (idem en 1722).
- Deux devants d'autel de ligature et de cuir doré (pas mentionnés en 1722)
- Trois bourses de corporaux assez mauvaises (idem en 1722).
- Depuis 1703, l'autel de saint Paul et de saint Antoine, qui était trop près de la porte, a été démoli.
- Ornements communs à toutes les confréries de la paroisse :
- Un calice, la coupe d'argent mais le pied de laiton, une patène et un ciboire d'argent.
- Un ostensor-soleil dont les seuls rayons sont d'argent.
- Trois petits crucifix.Deux grands lustres au milieu de l'église, l'un de sept lampes et l'autre de six.
- Quatorze chandeliers de laiton.Huit autres en « ange dorez ».
- Une cuvette de laiton.
- Pour ornements : quatre chasubles de satin à fleurs, de camelot varié, de camelot noir et de bonne ligature.
- Sept devants d'autel dont un de camelot, trois bons de ligature et trois autres avec des figures sur la toile.
- Une chape de ligature.
- Un dais de même.Une bannière.
- Un tapis d'indienne.
- Deux statues dorées de la Sainte Vierge.
- Sept bouquets avec leurs vases.
- Deux fanaux.

#### Visite pastorale de 1722

- Même vases sacrés qu'en 1717, mais deux croix d'argent en plus.
- Six chasubles, toutes de ligature.

#### Visite pastorale de 1750

- Ornements identiques à celle de 1722.

#### Visite pastorale de 1764

- Ostensor en bon état, mais le croissant n'est pas doré.
- La coupe du calice et la patène doivent être dorées et la patène réparée.
- Le ciboire est « ébranlé par le pied » et a besoin d'être doré en dedans ainsi que le ciboire des malades.
- L'autel est bien.
- Le tabernacle est tapissé de soie en dedans et bien doré en dehors.
- Il y a autour six chandeliers de cuivre, dont deux sont plus gros, et une croix aussi de cuivre au dessus.
- Le tableau, qui est séparé de quelques pas de l'autel, est fort propre.Le sanctuaire est tout en état, il est tapissé dans le bas d'une toile peinte et fort décente.

#### Ornements :

- Une chasuble de camelot uni blanc fort usé sans voile.
- Une chasuble de camelot gaufré rouge en bon état.
- Une chasuble de camelot vert uni bonne.
- Une chasuble de ligature de toutes couleurs dont le voile doit être réparé.
- Un ornement complet de ligature de toutes couleurs composé de deux dalmatiques, d'une chasuble et d'une chape (qui doit être réparée dans la doublure et les galons), la chasuble n'a ni manipule ni étole ni voile et les dalmatiques manquent d'une étole.
- Une chasuble de camelot uni en bon état de couleur violette.Un ornement noir composé de deux chasubles et de deux dalmatiques aussi en bon état.
- Trois parements d'autel, un de cuir doré, un de ligature et un de camelot noir.
- Un conopée de soie verte.
- Une écharpe rouge fort usée.
- La croix processionnelle, qui a besoin de réparation.
- Encensoir avec sa navette en bon état.
- La crédence [de la sacristie] dont le fond doit être réparé.
- Au-dessus de cette crédence, il y a un petit tableau qui représente un crucifix.
- Chapelle de saint Marc ornée d'un tableau, d'une croix et de deux chandeliers de cuivre, d'une bonne pierre sacrée, de plusieurs nappes et d'un bon parement d'autel, sans marchepied. Il y a deux bannières encore bonnes et le dais qui est fort mauvais.

- Chapelle de saint Joseph : le tableau doit être réparé. Il y a un buste représentant saint Joseph, deux chandeliers de cuivre, un crucifix de bois. Le parement d'autel est propre. Il y a du côté de l'Evangile un grand tableau représentant saint Paul et saint Antoine dans le désert, qui est d'un bon peintre. Du côté de l'Épître, est placé un confessionnal qui a besoin de réparations.

- Chapelle de Notre-Dame du Rosaire : pourvue de plusieurs ornements.

Nous avons vu dans la sacristie le haut d'un ostensor et la coupe d'un ciboire sans pied que les consuls nous ont dit appartenir à cette chapelle.

Visite pastorale de 1857

Cinq autels propres. Quatre chasubles et deux chapes dont une neuve.

Visite pastorale de 1865

Deux autels manquent.

Visite pastorale de 1870

Deux autels à supprimer, les fonts baptismaux doivent être réparés et il y a sept tableaux.

## Annexe 2

### Visite pastorale de Notre-Dame de Clumanc, 1717.

#### 1717, 2 novembre. Visite pastorale de l'évêque de Senez Jean Soanen.

(...) nous nous sommes rendus le matin dans la paroisse de Notre-Dame de Clumanc (...) nous avons trouvé toutes choses en l'état qui suit.

I. 1. Quant au spirituel, il nous a paru que le service des messes, prônes, offices, sacrements est bien réglé ; que le vicaire d'aujourd'hui est le sr Jean Peyron, fait prêtre par nous en septembre 1699 et pourvu en octobre 1704 (...). Et le secondaire est aujourd'hui le sr Honoré Beraud, prêtre de Barême ordonné par nous en septembre dernier (...).

2. Les laïques suivant le témoignage du vicaire sont d'environ 350 communians en quinze hameaux (...).

II. 1. Pour l'extérieur de l'église sous le titre de Notre-Dame, nous avons trouvé que le sanctuaire est fort propre, bien voûté, crépi et blanchi, excepté un petit coin du côté de l'Evangile, et qu'au dehors la muraille du nord est fort entre-ouverte et le toit en danger à cause des vents, sans qu'on n'y ait rien fait quoiqu'ordonné depuis 1793.

Le maître-autel propre est à la romaine et le pavé décent, le tabernacle régulier. Les vases sacrés consistent en un calice d'argent vien doré en dedans et sa patenne de même, un ciboire d'argent sans pied, un soleil d'argent, une petite boîte de même pour le saint viatique, deux croix de leton, deux chandeliers de même, un mauvais encensoir, une bonne pierre sacrée, un crucifix de bois et deux burettes d'étain. Pour ornements cinq chasubles, celle de ligature est fort usée, celles de camelot blanc et la verte peuvent encore servir, la 4e de camelot violet est bonne de même que celle de camelot noir. Pour chapes, il n'y en a qu'une de ligature fort usée et point de noire, deux dalmatiques de ligature assez bonnes, deux pavillons pour le tabernacle bien médiocres, l'un blanc de ligature et l'autre de camelot verd, deux devants d'autel de ligature et de cuir doré, trois bourses de corporaux assez mauvaises. Pour linges trois napes et mauvaises deux aubes, dont une en mauvais état, six corporaux dont trois fort usez, et douse purificateurs bien usez aussi. Pour livres, un missel fort usé, un rituel fort gâté et nuls livres de chant quoiqu'ordonnez depuis longtems.

2. La nef est assez vaste et propre, avec une voûte de pierres de taille, le pavé inégal en plusieurs endroits, les fonts baptismaux et les crémières en bon état avec leur armoire. Le toit a besoin d'être réparé, il y a deux crevaces ou serpentaux vers les deux angles de la porte qui font juger que les deux murs du midy et du nord sont altérez ou par la foiblesse des fondements ou par la pesanteur de la voûte et qu'il faut les appuyer de chaque côté. Le clocher dont la communauté est chargée cause un dommage considérable sur le mur et le mal s'augmente tous les jours, sur quoy nous ordonâmes en 1703 qu'il seroit ôté du sanctuaire et placé entre les deux chapelles du midy, ce qui n'a point été exécuté non plus que d'autres articles.

3. Le cimetière est aujourd'hui bien bâti à chaux et à sable, la croix de bois qui étoit au milieu vient d'être brisée par les vents. Il n'est plus profané par les lescives du linge ni par les conseils de la communauté, mais les murs sont trop bas. 4. La maison claustrale que la communauté avoit donnée à feu sr Honoré Peyron vicaire et le sr Jean Peyron son neveu et son successeur ayant plaidé pour en avoir une, puis s'étant accomodé, est aujourd'hui bien logeable et la communauté depuis ce tems a bâti tout auprès un logement pour le secondaire.

III. 1. Quant à l'état des décimateurs et de la vicairie et chapellenies, nous n'avons rien à ajouter à notre visite de 1703, sinon que ces deux prieurez qu'on a obtenu en commende per odum unius sont pourtant séparées réellement par leur origine, celui de Saint-Honoré appartenant aux bénédictins de Lérins et celui de Notre-Dame aux chanoines réguliers de Saint-Augustin à qui notre chapitre de Senez a succédé et sa portion de la dîme sur les deux paroisses par une prétendue convention s'arrente environ 800 £.

2. La vicairie est une des plus anciennes et le sr Jean Peyron aujourd'hui titulaire prétend qu'anciennement tous les habitans de Saint-Honoré étoient de la paroisse de Notre-Dame et il soutient que son bénéfice n'a jamais reconnu aucun juspatron et que de tout tems ses prédécesseurs ont eu la dîme pour leur propre dot. Comme il nous a citté des documents qu'il dit être chez me Tornière, avocat de Digne, cela mérite d'être examiné.

3. Les chapellenies par nous mentionnées en 1703 n'ont plus de titulaires et elles ont pourtant quelques fonds qui y sont marquez, surtout celle de saint George et celle de saint Joseph (...).

IV. 1. Pour les chapelles, confréries, comptes etc., les quatre chapelles qui sont dans l'église sont celles de saint Jean et du Rosaire du côté de l'Evangile et celles de saint Marc et de saint Joseph du côté de l'Epître, toutes en bon état parce que tout y est en commun et fourni par le Rosaire. A quoy nous ajoutons seulement 1° que personne ne nous a fait apparoir aucun titre de sépulture dans les trois tombes de saint Jean, de saint Marc et du Rosaire, 2° que la fente de la voûte de Saint-Jean n'est point réparée quoyqu'ordonnée ; 3° que depuis 1703 l'autel de saint Paul et de saint Antoine, qui étoit trop près de la porte, a été démoli suivant nos ordres.

2. Comme toutes les confréries de la paroisse sont dans une louable société d'ornemens, nous faisons icy un seul inventaire de tout ce qui leur appartient, savoir pour les vases sacrez un calice, la coupe d'argent mais le pied de leton, une patenne et un ciboire d'argent, un soleil dont les seuls rayons sont d'argent, trois petits crucifix, deux grands lampiers au milieu de l'église, l'un de sept lampes et l'autre de six, quatorse chandeliers de leton, huit autres en ange dorez, une cuvette de leton. Pour ornements quatre chasubles de satin à fleurs, de camelot varié, de camelot noir et de bonne ligature ; sept devant d'autel dont un de camelot, trois bons de ligature et trois autres avec des figures sur la toile ; une chape de ligature, un dais de même, une bannière, un tapis d'indienne, deux statues dorées de la Sainte Vierge, sept bouquets avec leurs vases, deux phanaux. Pour linge trente napes d'autel, une aube un peu usée, cinq corporaux, dix purificateurs et un cayer pour les messes des morts. Il n'y a plus de profanation de leur feste ni par jeu de quilles comme autrefois.

3. Les chapelles hors de l'église paroissiale savoir celle de Saint-Pancrace aux Sozeries Hautes hameau commun à Notre-Dame et à Tartonne, celle de Sainte-Agathe aux Sozeries Basses et celle de Saint-Antoine prez du chef-lieu sont détaillées en 1703. Nous ajouterons seulement que les marguilliers de Sainte-Agathe se sont donnez de leur seule autorité un petit clocher et une cloche et ne rendent aucun compte au sr vicaire.

4. Les comptes sont demeurez impénétrables pour nous aussi bien dans cette visite que dans les précédentes et quoyque le sr vicaire nous ait attesté que chaque confrérie ne produit que dix ou douze sols en questant dans l'église toute l'année et dix ou douze panaux de bled en questant au dehors durant la récolte, cela est remis aux marguilliers qui fournissent à tout et que les comptes sont bien rendus, nous sommes fondez en droit d'en juger autrement par les frais que les confréries ont fait à bâtir leurs chapelles et à les orner.

5. Pour les légats (...)

#### **Sentence**

I. 1. Pour le spirituel (...)

II. 1. Pour les réparations de l'église, toutes nos visites de Notre-Dame de Clumanc n'ayant guères été exécutées, nous sommes forcés de les renouveler et d'ordonner comme nous faisons à notre chapitre de Senez et au sr prieur de Clumanc comme décimateurs par moitié de réparer incessamment le dehors du santuaire fort endommagé du côté du nord aussi bien que le toit, de donner un pied d'argent au soleil ou au ciboire, ne voulant plus qu'un seul serve aux deux ; comme aussi d'acheter un meilleur encensoir, un crucifix convenable de leton pour l'autel, une lampe de leton qui soit allumée jour et nuit, un moule de fer pour les hosties, de réparer les chasubles qui sont gâtées, d'en acheter une de soye blanche et rouge pour les solemnitez, une chape noire de camelot, un pavillon du tabernacle à deux envers violet et noir, un devant d'autel des deux mêmes couleurs, comme aussi deux bourses à deux envers, l'une de violet et noir et l'autre de blanc et rouge, deux napes, deux aubes avec amict et cordon, deux corporaux, six purificateurs, quatre essuimains, un tapis pour l'autel, un missel qui ait les saints nouveaux, un rituel romain, un petit graduel et antifonaire pour le chant, une fontaine d'étaïn pour la sacristie, une certe pour les préparations, une clochette pour l'Elévation, un triangle pour la semaine sainte. Et sera le tout exécuté par le sr économe de notre chapitre et par le sr prieur de Clumanc, sauf leur prétention respective, dans quatre mois de la signification des présentes, mais pour punition de la longue négligence du passé et pour plus de sûreté des besoins présents, nous ordonnons que la troisième partie du revenu dud. chapitre et dud. prieur sera et demeurera saisie dès maintenant entre les mains de leurs rentiers (...).

2. Pour les réparations qui concernent la communauté, en renouvelant et confirmant notre précédente sentence de visite, nous ordonnons que le pavé de la nef soit rendu égal partout, que le toit sera mieux couvert, que la grande fenestre de l'entrée sera vitrée avec du fil d'archal plus serré pour mieux rabattre les vents, que la grande porte sera mieux fortifiée par une bonne serrure et une barre de fer dedans, que le dais du Saint Sacrement sera racomodé, que l'on fera un second confessionnal, que l'on bâtera une croix de pierres au milieu du cimetière pour mieux résister au vent, que l'on mettra aux deux portes de ce lieu saint une serrure avec une bonne clef, que les murs en seront relevez de six pans en tout, qu'il sera acheté un drap de camelot noir avec une représentation pour les absoutes comme aussi deux bénitiers, l'un de leton portatif pour le cimetière et les processions, l'autre de pierres qui sera fixé pour l'entrée de l'église. Et comme nous craignons plus que jamais une ruine prochaine de la nef par le clocher qui charge trop le mur mitoyen entre la nef et le santuaire, nous ordonnons de nouveau que ledit clocher sera ôté de lad. place pour être bâti entre les deux chapelles du cimetière, si mieux on n'aime le bâtir à l'angle du midy vers la porte pour soutenir la voit aux dépens de la communauté dans un an à compter de la signification des présentes (...).

3. Pour règlement sur les chapelannies (...)

4. Pour règlement des chapelles, confréries, comptes etc., comme elles ont tout en commun par une union aussi utile pour l'église qu'édifiante pour le public, nous chargeons les recteurs du Rosaire qui selon l'usage fournissent tout aux autres de pourvoir les quatre autels des chapelles d'un crucifix convenable, de deux chandeliers propres, d'un bon devant d'autel et d'un marche-pied, comme aussi d'appliquer le pied d'argent de leur ciboire à leur calice avec défense de luy laisser plus longtems son pied de leton. Défendons au sr vicaire d'enterrer personne dans aucune des trois tombes des chapelles jusqu'à ce que les prétendants droit, s'il y en a, nous ayent justifié de leur prétention par de bons titres.

Faisons aussi défense aux recteurs sous eïne d'interdit des confréries de prester l'argent des questes. Et au surplus ordonnons (...) que l'école des enfans soit autant bien gouvernée que la rigueur de l'hyver et la distance des hameaux le peut permettre, ayant la douleur de n'oser espérer un meilleur remède dans la misère générale dont nous conjurons notre cher troupeau de faire un usage de pénitence pour son salut. (...)

## Annexe 3

### Visite pastorale de Notre-Dame de CLumanc, 19 et 20 juin 1722

#### 1722, 19-20 juin. Visite pastorale de l'évêque de Senez Jean Soanen.

##### I. Etat du spirituel

1. Les choses sont pour le clergé comme en 1717 (...).

2. Les laïques d'environ 350 communians en quinze hameaux écartez ont un peu moins de procez qu'autrefois mais toujours le même esprit d'inimitié (...).

##### II. Etat de l'église pour les décimateurs et consuls

1. Le santuaire de l'église paroissiale a une muraille au dehors qui menace d'une prochaine ruine et le toit est toujours plus mauvais malgré tous nos ordres depuis prez de 20 ans, la pluye passe au milieu de la muraille entre-ouverte. L'intérieur est en bon état excepté quelques endroits qu'il faut recrépir. Les vases sacrez consistent en un calice bien doré et sa patenne, mais la coupe foible, un soleil d'argent avec son pied, mais le ciboire sans pied et la petite boete sans dorure, deux croix de leton, deux chandeliers de même, mauvais encensoir, bonne pierre sacrée, curcifix de bois propre, deux burettes d'étain passables, point de clochette ni de fer pour les hosties, te igitur et marchepied bons et grande pierre pour le plan de l'autel, mais nul tapis pour le couvrir. Pour ornemens six chasubles, toutes de ligature, mais la blanche et rouge est déchirée par devant et la noire aux galons, deux dalmatiques de ligature bonnes, la chape de même passable, point de noire, deux pavillons du tabernacle verd et ligature, point de violet ni de noir, trois mauvaises bourses. Chaque chasuble a son voile. Pour linges trois mauvaises napes, une autre assez bonne et une fort mauvaise, deux amicts dont un bon, six corporaux dont deux ne peuvent servir que dans le tabernacle, huit purificatoires passables. Pour livres le missel est fort mauvais, le rituel gâté, mais ni graduel ni antiphonaire ny cayer de morts. La sacristie est bien tenue, l'armoire est bonne, la vitre avec fil d'archal et le marchepied bon, mais il n'i a ni image, ni carte de préparation, ni fontaine.

2. La nef est très bien en la voûte et son pavé, les fonts baptismaux avec leur armoire en bon état, le toit dérangé par les vents et la communauté vient de charger les consuls d'y faire travailler, les serpentaux de deux angles donnent lieu de craindre. Le cimetièrre a été très bien réparé depuis notre visite de 1717 et il est aujourd'huy le plus régulier du diocèse. La maison claustrale est belle, il n'y a qu'une habitation qui y déplaît et l'appartement destiné pour le secondaire est défectueux au toict.

3. Pour l'état des décimateurs nous n'avons rien à ajouter à notre visite de 1717. (...)

IV. I Les quatre chapelles qui sont dans l'église sont comme en 1717 et en bon état, mais il n'i a aujourd'huy non plus qu'alors pour personne aucun titre ou droit de sépulture dans les trois tombes de Saint-Jean, de Saint-Marc et du Rosaire.

2. L'état de toutes les confréries est fort bon parce que tout est commun entre elles et il n'i a qu'à veiller lur leurs légats et sur leur argent. (...)

##### Sentence

##### II. Règlement des réparations de l'église

1. Le besoin de réparer les bresches du santuaire devenant toujours plus grandes et confirmant nos visites précédentes dont la pluspart des articles ont été violez, nous ordonnons pour dernier délai dans six mois de la signification que le mur du dehors qui menace par ses ouvertures sera réparé de même que le toit, que l'intérieur sera recrépi en quelques endroits, que la petite boete d'argent sera doré en dedans, qu'il sera mis un pied d'argent au ciboire, un encensoir neuf, un moule pour les hosties, une clochette pour l'Elévation une chape noire, un pavillon violet pour le tabernacle, un tapis pour l'autel, deux devants d'autel noir et violet, trois bourses, l'une blanche et rouge, l'autre violette, la 3e noire, trois napes, une aube, quatre amicts, six purificatoires, quatre essuimains, un missel neuf, un cayer pour les morts, un rituel romain, un petit graduel et antifonaire pour le chant, un chandelier triangulaire pour la semaine sainte, une fontaine d'étain pour la sacristie et que la chasuble blanche et rouge, de même que la noire seront réparées, le tout aux dépens de notre chapitre dans les six mois susd. (...)

2. Ne pouvant que louer la communauté d'avoir exécuté fidèlement la plus part des articles de notre dernière visite pour la nef et pour le cimetièrre, nous chargeons les srs consuls de retoucher le toit de l'église et de prendre des précautions contre les fentes du fond. Ordonnons aussi qu'il y aura un drap noir pour les morts, une représentation pour les absoutes, un bénitier portatif de leton et que le logement du secondaire qui fait partie de la maison claustrale sera mis en état, le tout aux dépens de la communauté dans six mois de la signification.

##### III. Règlement pour les chapellenies délaissées(...)

##### IV. Règlement pour les chapelles, confréries, comptes etc.

1. Conformément à notre visite précédente, nous ordonnons que les quatre autels des chapelles de la nef seront pourvus des choses nécessaires pour le Sacrifice et pour la décence par les marguilliers du Rosaire qui en sont chargez en vertu de l'union de toutes les confréries à celle de la Vierge. (...)

## Annexe 4

### Visite pastorale de Notre-Dame de Clumanc, 15 octobre 1750.

#### 1750, 15 octobre. Visite pastorale de l'évêque de Senez Louis-Jacques-François de Vocance.

(...) après avoir dès le troisième de ce mois fait l'ouverture de la mission et de notre visite pastorale dans cette paroisse de Notre-Dame de Clumanc, nous avons procédé à la visite de l'église, sacristie, ornemens et cimetière de lad. paroisse et nous avons trouvé qu'il manque une aiguille d'argent pour fermer l'ostensoire et le croissant non doré, le ciboire en état et le calice a été réparé. Les ornemens sont les mêmes qu'à notre précédente visite, où nous ordonnions une chasuble de camelot rouge qui n'a pas été fournie. Il manque aussi des cordons. Les autres articles de notre ordonnance de visite de 1746 pour fournir un missel, un antiphonaire, un graduel, une clochette et une écharpe pour la bénédiction n'ont pas été encore exécutés.

La nef est en très bon état. Les fonts baptismaux ne se ferment point à clef, le confessionnal de bois blanc qui est dans la chapelle de saint Jean ne vaut rien. Le tableau du Rosaire a besoin de quelques réparations de même que le retable. Le marchepied doit être remplacé et les murailles ont besoin d'être crépies et blanchies et par là, la fente qui s'y trouve sera bouchée.

Le cimetière est fermé par une bonne porte qui se ferme à loquet, les murs ont besoin de quelque réparation de simple entretien.

Vu notre verbal de visite cy-dessus, nous ordonnons qu'il sera fourni une aiguille d'argent pour fermer l'ostensoire, que la chasuble camelot rouge déjà ordonnée par nos précédentes visites sera fournie, qu'il sera acheté deux cordons et que notre ordonnance de visite de 1746 sera exécutée et en conséquence fourni un missel, un antiphonaire, un graduel, une clochette pour la messe et une écharpe de soye pour la bénédiction ; qu'aux dépens de la communauté il sera fait une clef aux fonts baptismaux pour les fermer et le confessionnal qui est dans la chapelle de saint Jean sera remplacé par un neuf et les murailles du cimetière réparées ; qu'aux dépens de qui de droit le tableau et le retable du Rosaire seront réparés, il y sera fait un marchepied neuf et les murailles de lad. chapelle seront crépies et blanchies.

## Annexe 5

### Visite pastorale de Notre-Dame de Clumanc, 3 mai 1764

#### 1764, 3 mai. Visite pastorale du sacristain de Senez François Vachon, vicaire général pour l'évêque Antoine-Joseph d'Amat.

(...) sommes partis du lieu de Barrême pour nous rendre en lad. paroisse [de Notre-Dame de Clumanc] (...).

Procédant à la visite des vases sacrés, nous avons trouvé l'ostensoire en bon état, mais le croissant n'en est pas doré. Le calice doit l'être aussi dans la coupe et la patène doit être dorée et réparée. Le ciboire est ébranlé par le pied et a besoin d'être doré en dedans ainsi que la petite boîte pour porter le saint viatique.

L'autel est bien, la pierre sacrée est bonne. Le tabernacle est tapissé de soye en dedans et bien doré en dehors. Il y a à l'entour six chandeliers de cuivre, dont deux sont plus gros, et une croix aussi de cuivre au dessus. Le tableau, qui est séparé de quelques pas de l'autel, est fort propre.

Le sanctuaire est tout en état, il est tapissé dans le bas d'une toile peinte et fort décente.

Passant à la sacristie, nous avons examiné les ornemens et linges, qui consistent en une chasuble de camelot uni blanc fort usé sans voile ; une chasuble de camelot goffré rouge en bon état ; une chasuble de camelot vert uni bonne ; une chasuble de ligature à toute couleur dont le voile doit être réparé ; un ornement complet de ligature à toute couleur composé de deux dalmatiques, d'une chasuble et d'une chappe, mais dont la chappe doit être réparée dans la doublure et les galons, la chasuble n'a ni manipule ni étole ni voile et les dalmatiques manquent d'une étole ; une chasuble de camelot uni en bon état de couleur violette ; un ornement noir composé de deux chasubles et de deux dalmatiques aussi en bon état ; trois paremens d'autel, un de cuir doré, un de ligature et un de camelot noir ; un pavillon d'étoffe de soye verte pour couvrir le tabernacle ; une écharpe rouge fort usée ; trois aubes avec cordons assés bonnes, cinq amits, six corporaux dont un est mauvais, une douzaine de purificatoires, cinq nappes en bon état et deux pour la communion ; un vespéral et un graduel avec deux rituels nous ont été exhibés par le sr curé. Il nous a fait examiner la croix processionnelle, qui a besoin de réparation, l'encensoir avec sa navète en bon état. La crédence l'est aussi, dont le fonds doit être réparé. Au dessus de cette crédence, il y a un petit tableau qui représente un crucifix. La sacristie n'a besoin d'aucune réparation.

La nef de l'église est belle, toute en pierre de taille. Il y a sur les côtés quatre chapelles. Celle de saint Jean-Baptiste n'est guères décente, celle de saint Marc l'est assez, ornée d'un tableau, d'une croix et de deux chandeliers de cuivre, d'une bonne pierre sacrée, de plusieurs nappes et d'un bon parement d'autel, sans marchepied. Il y a deux bannières encore bonnes et le dais qui est fort mauvais. Celle de saint Joseph est bien. Cependant le tableau doit être réparé ainsi que le marchepié. Il y a un buste représentant saint Joseph, deux chandeliers de cuivre, un crucifix de bois. L'autel est couvert de nappes, la pierre sacrée en bon état. Le parement d'autel est propre. Il y a du côté de l'Évangile un grand tableau représentant saint Paul et saint Antoine dans le désert, qui est d'un bon peintre. Du côté de l'Épître est placé un confessionnal qui a besoin de réparations. Celle de Notre-Dame du Rosaire est très en état, assés ornée et pourvue de plusieurs ornemens, tant en chasubles qu'en aubes, et de plusieurs nappes qu'on n'a pu nous représenter attendu qu'on n'a pu trouver la clef qui ferme tous ces linges et ornemens.

Nous avons vu dans la sacristie le haut d'un ostensoire et la coupe d'un ciboire sans pied que les consuls nous ont dit appartenir à cette chapelle.

Nous sommes ensuite descendus aux fonds baptismaux, dont le couvert a besoin d'être changé. La cuvète pour l'eau baptismale et les crémieres sont en bon état.

De là nous sommes passés au cimetière, fermant bien et entouré de bonnes murailles. Et faisant le tour de l'église, les srs consuls et autres nous ont fait apercevoir que la muraille du côté de nord a besoin de réparations urgentes. (...)

## Annexe 6

### Visite pastorale de Notre-Dame de Clumanc, 7 novembre 1779.

**1779, 7 novembre. Visite pastorale de l'évêque de Senz Jean-Baptiste-Charles-Marie de Beauvais.**

(...) nous sommes rendus à la paroisse de Notre-Dame de Clumanc (...) en l'église paroissiale sous le titre de Notre-Dame du Puy (...).

Et procédant à notre visite, nous avons trouvé les choses dans l'état qui suit :

Le ciboire et l'ostensoire doivent être blanchis. Il n'y a point de pied à l'ostensoire, on se sert de celui du calice. Le calice et la patène doivent être redorés. La boete pour porter le saint viatique est propre.

Le grand autel et ses accompagnemens, la croix et les chandeliers, le marcheipié et les deux sièges pour les prêtres, sont en bon état. La pierre sacrée doit être mise à niveau du plan de l'autel. Il doit être fourni des burettes. Il y a une clochète. Le balustre ou table pour la communion est tout neuf. Nous avons observé une fente à la voûte, qui sera examinée par les gens de l'art. Le pavé est bon. Les deux vitraux du sanctuaire seront réparés.

Du sanctuaire nous sommes allés à la sacristie. Nous l'avons trouvée suffisamment pourvue des linges et ornemens nécessaires pour la célébration du service divin, à peu de choses près. Il doit être seulement fourni quelques purificateurs, lavabo, essuye-mains, un messel, un rituel romain, des tours d'étole. La croix processionnelle, l'encensoir avec la navette et le cuillés sont en état. Les fanaux doivent être réparés ou changés pour des neufs. L'armoire qui contient les ornemens et qui est en forme de commode n'a besoin d'aucune réparation. Les murs, le pavé, le toit et la vitre, de même que la porte de la sacristie sont comme il convient. Il doit pourtant être fait un marcheipié à cette armoire ou crédence.

Etant venus aux fonts baptismaux, nous avons remarqué que la couverture doit être faite à neuf et fermée par un cademat. Le vase pour conserver l'eau baptismale doit être étamé, celui pour la verser sera substitué par un autre plus propre. Les crémieres sont décentes. Le corps de la nef est en état. Il sera fourni un confessionnal et l'autre sera réparé. En visitant les autels des quatre chapelles qui sont dans la même église, nous avons observé que la chapelle de saint Joseph doit être blanchie. La pierre sacrée de l'autel sera mise à niveau et le marcheipié sera réparé. Il y a quelques réparations à faire au blanchissage et aux vitraux de la chapelle du saint Rosaire. Il sera fait un marcheipié d'autel pour celle de saint Jean et la pierre sacrée sera mise à niveau. Les mêmes réparations sont à faire à la chapelle de saint Marc. Le cimetière est entouré de bonnes murailles. Il y a une porte à terre, qui doit être remise à sa place. Il n'y a point de croix au milieu, il en sera fourni une d'une hauteur convenable. (...)

## Annexe 7

### Registre paroissial de fabrique

#### Registre paroissial de fabrique, des 1ères communions et des confirmations de la paroisse de Clumanc

Archives paroissiales déposées au presbytère de Barrême (non coté).

Erection de la confrérie du saint Rosaire

L'an mil huit cent soixante-deux et le vingt-quatre du mois de décembre, nous soussigné Amavet, curé de la paroisse de Notre-Dame de Clumanc, en vertu des pouvoirs à nous accordés par le diplôme donné à Rome en date du 10 juin 1862 par le ministre général de l'ordre des frères Prêcheurs et dûment autorisé par l'ordinaire, déclarons qu'à partir de ce jour la confrérie de Notre-Dame du saint Rosaire, qui avait déjà été canoniquement établie en cette église le 30 juillet de l'an 1649, est régulièrement rétablie avec tous ses privilèges et avantages spirituels en faveur de tous ceux qui voudront s'y faire recevoir et en observer les règlements.

En foi de quoi nous avons dressé le présent procès-verbal les jour, mois et an susdits,  
Amavet.

(Voir le diplôme dans la chapelle du saint Rosaire).

Registre paroissial

dressé conformément à l'article 558 des statuts diocésains  
par nous soussigné le 1er janvier 1867

Amavet

Première partie

On ne connaît pas la date de l'érection de la paroisse, mais tout indique qu'elle est ancienne. On peut mettre au nombre des monuments les plus importants l'église, le château et la tour.

La tour est un ancien couvent qui a subi le sort de tant d'autres, il n'en reste que la chapelle qui a été convertie en maison d'habitation, grange et écurie par le moyen d'un plancher qui la partage en deux étages. Les piliers et la voûte en pierre de taille sont très bien conservés.

Quant à l'église, qui est sans contredit la plus belle de nos contrées, on ignore également l'époque de sa construction et de sa consécration. Elle a quatre chapelles latérales, mais qui n'ont pas été bâties en même temps. J'en juge par un document que j'ai sous les yeux, où il est dit que la chapelle de saint Joseph, vis-à-vis celle du saint Rosaire, a été construite par me Giraud, masson du lieu, moyennant la somme de 47 écus trois livres que le sieur Antoine Roux, luminaire du saint Rosaire, lui a comptés. L'accord a été fait le 21 juin 1693 et la chapelle était terminée en 1697. Le même maçon s'obligeait en outre à faire une petite sacristie attenante à ladite chapelle et à réparer la chapelle du saint Rosaire.

En 1840, une réparation importante a été faite à l'église Notre-Dame, on a remonté tout le mur du levant qui menaçait ruine.

En 1856, on a réparé les autels de saint Jean-Baptiste et de saint Marc, où l'on ne disait plus la messe depuis longtemps. En 1858, on a placé le tambour de la porte d'entrée, qui a coûté 85 francs. En 1861, l'église a été reblanchie entièrement au pinceau.

Voici maintenant le nom des personnes les plus remarquables qui ont habité dans la paroisse :

Mr de Périer, marquis de Flayosc, seigneur de Clumanc

Mr de Taxis, coseigneur, maître de la bastide de Seicet

Mr Arnaud, coseigneur

Mr de la Route, coseigneur

Mr Chalvin, coseigneur

Mr Maurin, coseigneur

Mr de l'Aubre, coseigneur

Mr de Blieux, notaire du lieu.

D'après les archives de la paroisse et évêché de Senez anciennement, archives que j'ai sous les yeux et que je résume en ce qu'elles ont d'important, il résulte que la paroisse de Notre-Dame a été visitée par Jean Soanen, évêque de Senez, le 20 mars 1697, en compagnie de 1° Lazare de Capel, prêtre, licencié en droit, chanoine de l'église cathédrale, vicaire général et officiel ; 2° Jean du Pacquier, prêtre, bachelier en théologie, prieur de Saint-Lyons et aumônier de Sa Grandeur ; 3° Jacques Raynaud, prêtre et promoteur général du diocèse. Le sacrement de confirmation y fut administré, l'église visitée ainsi que les ornements, tous trouvés en piteux état.

Le 22 et 23 juin 1703, nouvelle visite du même évêque accompagnée de l'administration du sacrement de confirmation aux enfants trouvés bien instruits. Nous extrayons mot à mot ce qui constate l'état du clergé et du peuple :

« Par nos conférences et par les visites épiscopales depuis plus de 150 ans, apert que cette église a été autrefois gouvernée par un prieur séparé de celui de Saint-Honorat ; qu'aujourd'hui les deux prieurés sont unis ; qu'il y a eu de tout temps à Notre-Dame un vicaire perpétuel, qui est aujourd'hui le sieur Honoré Peyron, prêtre de notre diocèse, et un secondaire, qui est le sieur Antoine de Blieux (...). Quant aux laïques, nous avons justifié qu'il y a deux cent trente-quatre communians dispersés en 15 hameaux, sans y compter celui des Sauverons, qui par voisinage va à Saint-Lyons, ni la bastide de la Bau, qui va à Tartonne, ni ceux de Dorolles, qui vont à Lambruisse ; qu'ils ont fait le devoir pascal, excepté une seule femme ; que le cabaret est souvent ouvert durant les offices, les moulins aussi dans les plus saints jours et que durant l'été on travaille le dimanche aux aires ». Suit la visite avec le détail des ornements.

« Etat des décimateurs et des chapellenies : Nous avons marqué dans l'autre paroisse de Clumanc que le prieuré de Notre-Dame était possédé séparément avant 1539 par un archidiacre de Senez et qu'ils ne sont tous deux unis aujourd'hui à force d'impétration en cour d'Avignon, où l'on a exposé ce bénéfice comme simple quoique curial, il n'y a que cent ans. Nos archives font foi que la vicairie de Notre-Dame est des plus anciennes quoiqu'il n'en paraisse aujourd'hui aucune terre. Le chapitre de la cathédrale est en outre décimateur dans ladite paroisse, la dime de Notre-Dame et de Saint-Honoré étant unie et prise par moitié excepté les préciputs du prieur.

Les chapellenies, qui étaient autrefois de vrais titres et décimes comme il est justifié par un extrait fait en 1560 sur l'original de l'ancien département qui est celui de 1516 dans les archives des comptes, sont celles qui suivent : 1° celle de Notre-Dame de Pitié, valant à l'extrait 15 florins ; 2° celle de saint Marc, dix florins ; 3° celle de saint Jean, cinq florins ; 4° celle de saint Antoine, un florin ; 5° celle de saint Joseph, quinze florins. Celle-ci a encore un cens sur la communauté et quelques terres, savoir une au Champ de Berre, quartier de Saint-Honoré, exempte de tailles, qui est de trois journaux et confronte le chemin ; plus autre terre au quartier de Mouchon appelée Ville Haute, confrontant icelle et contenant quatre journaux, mais abandonnée. Il y avait encore une vraie chapellenie de saint George, que les sieurs vicaires des deux paroisses nous ont attesté avoir une terre de trois journaux au quartier de l'Aubre, possédée aujourd'hui par Gaspard de Blieux, confrontant du septentrion le roc et des autres cotés ledit Gaspard et les hoirs de Louis André. Comme les susdites chapellenies ont laissé perdre ou usurper leurs fonds, elles sont aujourd'hui de simples chapelles sans titre ni décimes (...) ».

C'était leur état en 1703. Suit la visite des chapelles, dont la 1ère du côté de l'Evangile est celle de saint Jean avec confrérie. Les sieurs de Blieux prétendent y avoir un droit de tombe sans en jouir. La 2me chapelle du même côté est celle du Rosaire, avec confrérie, avec une tombe pour les confrères, sans titre. La 1ère chapelle du côté de l'Epître est

celle de saint Marc, avec confrérie, avec tombe à deux pieds de l'autel pour divers particuliers. La 2<sup>me</sup> chapelle du même côté est celle de saint Joseph, avec confrérie, nouvellement bâtie et ornée. Du même côté dans la nef, mais trop près de la porte, un autel de saint Antoine et de saint Paul, exposé au danger des vents et des profanations. Les meubles des susdites chapelles sont tous en commun (...).

« A cinq ou six cents pas de l'église paroissiale existe une chapelle de saint Antoine, en bon état à part le mur inférieur qui a besoin d'être soutenu par une encoule. On assure avoir vu dans les écritures de Guiton notaire une mise en possession, ce qui prouve qu'elle était dotée, et encore aujourd'hui les fonds qui sont autour de la chapelle sont appelés terres de Saint Antoine (...).

Nous avons visité aussi une tour très ancienne, aujourd'hui une bastide, entre les deux Clumanc, et nous y avons observé des preuves certaines qu'il y avait eu là une église de monastère par les arcades, les fenêtres à l'antique et on nous a dit suivant la tradition du pays que pendant qu'il y avait des religieux dans le cloître de Saint-Honoré il y avait là des religieuses du même ordre de Saint Benoît ».

Seconde partie du registre

Les registres les plus anciens de la paroisse de Notre-Dame ne datent que de l'année 1636. En voici quelques extraits copiés mot à mot :

« L'an mil six cents trente-six et le vingt-quatre avril est décédé Spirite Reyne. Son corps a été catholiquement inhumé en le cimetière Notre-Dame de Clumanc par moi vicaire soussigné Allibert.

L'an mil six cents trente-huit et le huit du mois d'août mariage est passé en face de notre sainte mère l'Eglise entre Jean Roman et Marguerite Béraud, tous de ce lieu de Clumanc, en présence de Mr Mourin, sr Abel Niel, Pierre Roux et plusieurs autres. Fait par moi soussigné Allibert.

L'an mil six cents huitante-un et le douze du mois de février a été baptisé Anthoine Chailan fils de Jean et de Jeane Romane mariés, le parrain a été Mr Niel et la maraine Catherine Chailan, tous de ce lieu, présents Spirit et Joseph de Blieux. Fait par moi Allibert ».

Il résulte des actes qui précèdent que le lieu (...)

Procès-verbal de visite de l'église et du presbytère de la paroisse de Clumanc-Notre-Dame, chef-lieu de la commune dudit Clumanc

L'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-un et le vingt-quatre du mois d'avril, nous soussignés membres du bureau des marguilliers de l'église de Clumanc-Notre-Dame, diocèse de Digne, assistés du sieur (blanc) maître maçon, avons procédé, conformément à l'article 41 du décret du 30 décembre 1809, à la visite des bâtiments paroissiaux à l'effet de reconnaître et constater les réparations qu'il serait utile d'y procurer.

Il résulte de cette visite qu'il y a lieu de procurer d'urgence aux bâtiments les réparations suivantes, savoir :

1° à l'église :

La voûte de l'église est gravement endommagée et surtout les voûtes des quatre chapelles latérales menacent ruines et bientôt il y aura un danger imminent à y célébrer les offices. Cet état de choses a été causé par le mauvais état de la toiture qui, étant faite en pierres brutes dites lauves, est continuellement dérangée, au point que la voûte dégradée par les gouttières se décrépît dans toute sa surface. Ainsi, dernièrement, il s'est détaché de la voûte du sanctuaire un énorme morceau de crépissage qui est tombé sur le maître-autel et en a brisé un angle de la taille. Si ce morceau de plâtras était tombé par malheur sur une ou plusieurs personnes du temps des offices, elles en auraient été infailliblement écrasées.

Pour arrêter donc la ruine de l'église et pourvoir à la sûreté de la population lorsqu'elle vient assister aux offices de la paroisse, il est urgent et très urgent de refaire la toiture de l'église en entier.

Cette première réparation demande l'exhaussement des murs de l'église d'environ 1,00 m de hauteur sur toute la longueur et largeur, qui, réunies ensemble, égalent 75 mètres 76 centimètres. Ce mur devra avoir au moins 40 centimètres d'épaisseur, ce qui exige environ 45 mètres cubes 456 décimètres de maçonnerie ordinaire, qui, évaluée à 12 francs le mètre cube, forment une dépense de 545 F 47 centimes. La superficie totale de la toiture étant de 408 m carrés évalués à 4 F le mètre, tuiles plates de Leon-Saint-Henri, charpente comprise, forment une dépense de 1652 F environ.

Les voûtes des chapelles devront être refaites en partie, ce qui demandera une dépense d'environ 600 francs.

Enfin toute la voûte et les murs de l'église ont besoin d'être remis en bon état en crépissant là où le crépissage est tombé et en blanchissant le tout au lait de chaux, ce qui peut être évalué à une dépense de 500 francs.

Le malonnage a besoin d'être réparé pour une quinzaine de mètres carrés, ce qui coûtera environ 50 francs.

Les murs extérieurs ont besoin d'être crépis sur la plus grande partie de leurs faces, ce qui demande une dépense d'environ 500 francs.

La dépense totale des réparations de l'église peut donc être évaluée de 3827 à 4000 francs environ.

2° pour le presbytère :

1° la cuisine a besoin d'être malonnée, ce qui demande une dépense de 50 francs.

2° la toiture a besoin d'être repassée en entier, ce qui demande une dépense de 80 francs environ.

3° les chambres ont besoin d'être blanchies et tapissées, ce qui pour 3 chambres demande une dépense de 100 francs.

4° il est urgent de changer une poutre de la chambre qui est au dessus de l'écurie, ce qui demande une dépense de 50 francs.

Le total des dépenses à faire à l'église et au presbytère de la paroisse de Clumanc-Notre-Dame peut donc être évalué à la somme de 4280 francs environ.

Le présent procès-verbal, dressé immédiatement après la visite des bâtiments paroissiaux, a été clos et signé en séance au presbytère du chef-lieu de Clumanc par nous membres du bureau et mr (blanc) maître maçon les jour, mois et an susdits.

Signé : Fabre curé, Blanc, Aillaud, Laurens.

L'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-deux et le deux avril, premier dimanche du mois, nous soussignés membres du bureau des marguilliers de l'église de Clumanc-Notre-Dame, diocèse de Digne, Basses-Alpes, assistés du sieur Basile Chailan, maître maçon, avons procédé, conformément à l'article 41 du décret du 30 décembre 1809, à la visite des bâtiments paroissiaux à l'effet de reconnaître et constater les réparations qu'il serait urgent d'y procurer. Il résulte de cette visite qu'il ya lieu de faire d'urgence et sans retard auxdits bâtiments les réparations suivantes, savoir :

1° à l'église

Pour éviter l'écroulement de la voûte, où il s'est déjà fait un trou d'environ 0,40 centimètres de diamètre sur l'autel de la chapelle de la Sainte Vierge, il faut faire la toiture de toute l'église, ce qui demande : 1° d'abord l'exhaussement des murs d'environ 1,50 m sur toutes les longueurs et largeurs, qui réunies ensemble forment 75,76 m. Ce mur devra avoir une épaisseur de 0,40 m, ce qui fera  $75,76 \times 0,40 = 30,304$  m cubes de maçonnerie ordinaire estimée à 12 f le m<sup>3</sup> égale une dépense de 363,648 F.

2° La superficie totale de la toiture étant de 408 m carrés évalués à 4 F le m toutes fournitures comprises avec tuiles plates de Saint-Henri de Marseille égale 1632 F.

3° les voûtes des chapelles devront être reconstruites en partie, ce qui demandera une dépense de 600 F.

4° toute la voûte et les murs intérieurs ont besoin d'être remis en bon état, recrépis et blanchis convenablement au lait de chaux, ce qui peut être évalué à une dépense de 600 F.

5° les murs extérieurs doivent être recrépis au mortier sur toutes leurs surfaces, ce qui demande une dépense de cinq cent francs, ci 500 F.

6° le carrelage doit être réparé pour 15 m carrés, qui évalués à 3 F le m<sup>2</sup> égale une dépense de 45 F.

Ce qui fait une dépense totale et approximative à faire pour réparations très urgentes à l'église de Notre-Dame de Clumanc de 3922,45 F.

2° au presbytère

Le presbytère de la paroisse de Clumanc-Notre-Dame est à peu près inhabitable et par son état de vétusté et surtout par sa position dans la terre qui en recouvre tout le mur du côté de l'ouest jusqu'au niveau de la génoise de la façade principale, ce qui le rend insalubre, froid et malsain par l'humidité qui pénètre dans toutes ses parties et dépendances. Pour qu'il soit rendu habitable, il a besoin des modifications et réparations suivantes :

1° il doit être assaini, ce qui demande un déblayement de 126 m cubes de fouilles, à 1 F le m cube = 126 F ; plus un mur de soutènement de 18 x 5 x 0,60 égale 54 m cubes de maçonnerie ordinaire à 10 F = 540 F.

2° la toiture, dont les tuiles [sont] brisées pour les  $\frac{3}{4}$ , laisse pénétrer les eaux pluviales partout et il est urgent de la refaire avec tuiles plates de Saint-Henri. Les tuiles creuses qui seront encore bonnes seront utilisées pour la génoise de l'église. La charpente et soliveaux étant bons, il suffira d'ajouter les lattes de travers, ce qui peut réduire la valeur du m carré de toiture à 2,50 F ; ce qui, pour 152 m<sup>2</sup> de surface de la toiture fera une dépense de 380 F.

3° les croisées avec contrevents pour 2 fenêtres qui n'en ont pas, l'autre pour changer celle de la chambre qui est sur l'écurie et enfin la 4me pour une fenêtre à ouvrir à l'ouest, estimées 100 F.

4° fourniture d'une porte à dormant 12 F.

5° une poutre à changer sur l'écurie 30 F.

6° le placement de cette poutre exige la démolition de 8 m<sup>2</sup> de plancher, sa reconstruction et carrelage du pavé de la chambre à 5 F tout compris 40 F.

7° environ 12 m<sup>2</sup> de plancher à démolir et reconstruire pourri par l'humidité à 1,50 F le m<sup>2</sup> = 18 F.

8° environ 30 m<sup>2</sup> de plafonds à faire à 2 F = 60 F.

9° 42 m<sup>2</sup> environ de crépissage intérieur au mortier fin pour les surfaces du mur assaini, à 0,50 F = 21 F.

10° 56 m de crépissage extérieur au mortier au mur de l'ouest découvert par l'assainissement, à 0,30 F = 16,80 F.

11° 180 m carrés de surfaces à blanchir au lait de chaux avec colle forte, en 3 couches à 0,20 F = 36 F.

12° 8 m de mallonage à 3 F = 24 F.

13° 12 m de parquetage bois de mélèze pour le cuisine qui est hors de service, à 4 F le m<sup>2</sup> toutes fournitures comprises = 48 F.

14° 124 m<sup>2</sup> à tapisser pour 4 chambres à 0,40 F le m<sup>2</sup> toutes fournitures comprises = 49,60.

Total approximatif des dépenses pour le presbytère = 1503,40 F, qui joint à la somme de 3922,45 F pour réparations à l'église égale 5425,85 F, dépense prévue et nécessaire pour éviter la ruine totale et à bref délai de l'église paroissiale de la section du chef-lieu de Clumanc.

Le présent procès-verbal dressé immédiatement après la visite des bâtiments paroissiaux a été clos et signé par nous membres du bureau et le sieur Basile Chailan, maître maçon (...).

## Illustrations



vue d'ensemble du mobilier de la nef.

Phot. Marc Heller  
IVR93\_20050401783XE



Vue d'ensemble du mobilier  
et du décor du chœur.

Phot. Marc Heller  
IVR93\_20050401780XE

Auteur(s) du dossier : Françoise Reynier, Elisabeth Sauze

Copyright(s) : (c) Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général